



Appels à projets alimentation saine et équilibrée - Extension de la période de dépôt des candidatures

Réseaux et niveaux concernés

Fédération Wallonie-Bruxelles

Libre subventionné

libre confessionnel

libre non confessionnel

Officiel subventionné

Niveau : fondamental

Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

Période de validité

jusqu'au **26 octobre 2018**

Documents à renvoyer

Oui

Date limite :

Mot-clé :

Alimentation

Destinataires de la circulaire

- À Madame la Ministre, Présidente de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles fondamentales ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux centres PMS.

Signataire

Ministre /
Administration :

Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education

Personne de contact au Cabinet

Dimitri GREIMERS

02/801 78 29

dimitri.greimers@gov.cfwb.be

Nombre de pages : 2

Madame, Monsieur,

Pour cette année scolaire 2018-2019, j'ai initié un appel à projets afin de soutenir des démarches innovantes en matière d'alimentation saine et équilibrée pour les écoles fondamentales.

La période de dépôt des candidatures est étendue au 26 octobre 2018.

Pour l'ensemble des écoles fondamentales

Afin d'assurer un environnement alimentaire de qualité par le biais de projets concrets, l'outil « Qu'y a-t-il au menu à l'école ? » de l'asbl Question santé (www.mangerbouger.be/ecoles), propose à travers une démarche collective, de se concerter sur les besoins et les priorités afin d'identifier le(s) levier(s) générateur(s) d'un changement durable. La démarche vise à aboutir sur des réalisations concrètes telles que la création d'un potager à l'école, le développement d'une distribution gratuite de soupe, l'offre de collations composées de produits locaux, la mise en place de fontaines à eau, etc. Ce volet de l'appel à projets vous permettra de bénéficier d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 6.000 €.

Pour les écoles fondamentales disposant d'une cantine et du personnel de cuisine

Le deuxième volet de l'appel à projets propose aux écoles disposant d'une cantine de bénéficier d'un accompagnement réalisé par des opérateurs extérieurs reconnus afin de renforcer la durabilité des repas, de proposer un menu végétarien, de favoriser l'utilisation de produits bio et/ou locaux, d'améliorer la prise en compte des allergènes ou encore de renforcer l'hygiène et la sécurité alimentaire. Un soutien financier de maximum 3.000 € vous permettra de couvrir les frais de partenariat avec les opérateurs extérieurs.

Vous trouverez les conditions de participation et de sélection au sein de la **circulaire 6813 du 10 septembre 2018**.

En espérant que cet appel à projets suscite grandement votre intérêt.

La Ministre de l'Education,

Marie-Martine SCHYNS